



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 17/2022

Vevey, le 29 août 2022

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 8 septembre 2022**

**Réponse à l'interpellation de M. Patrick Bertschy, au nom du groupe PLR Vevey, intitulée
« Entre l'arrêt, l'abri de bus et les pavés ... »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée à la séance du Conseil communal du 19 mai 2022.

M. Patrick Bertschy, pour le groupe PLR Vevey, interroge la Municipalité sur la gestion du chantier en relation avec la réfection de l'abribus de l' « Union », et de la réfection des places de parc à l'arrière de celui-ci. En particulier, M. Bertschy cite les différentes dates de fin de chantier, et de début d'utilisation, qui selon lui ont pu porter confusion aux utilisatrices et utilisateurs.

Dans la continuité de ces thèmes, M. Bertschy pose une série de questions précises auxquelles le Service des travaux publics, espaces verts et entretien répondra plus loin.

Préambule

Les Communes ont l'obligation de procéder à la mise aux normes des abribus situés sur leur territoire conformément à la LHand, d'ici au 1^{er} janvier 2024, loi en vigueur en faveur des personnes à mobilité réduite. Ainsi, le Service de travaux publics, des espaces verts et entretien, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, saisit l'opportunité des chantiers de réfection de canalisations et de réfection routière pour mettre aux normes des arrêts de bus dans le cadre des divers préavis.

Contexte

L'avenue Général-Guisan est empruntée par plusieurs lignes des bus VMCV comme la 201, la 212, la 213 et la 216. La voie réservée au bus et menant à l'arrêt de l'Union est également empruntée par les taxis et les vélos. Le revêtement de cette chaussée devant l'arrêt de bus de l'Union présentait des déformations importantes pouvant endommager le train roulant des bus et créer un danger de chute pour les cyclistes.

Une réfection routière de cette zone était donc nécessaire étant donné que les derniers travaux d'entretien du revêtement de l'arrêt de bus dataient de 2010. Par ailleurs, sachant qu'aucun projet d'aménagement n'était planifié à moyen terme dans ce secteur, la mise en conformité LHand de cet arrêt de bus se justifiait pleinement, en parallèle aux travaux de réfection du revêtement de la chaussée.

Ce projet comportait aussi l'aménagement du passage piéton de la rue de l'Union et la plantation d'un arbre à proximité. Les canalisations, plus que centenaires, présentant de forts endommagements devaient être remplacées de part et d'autre de l'arrêt de bus.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a été consultée et a participé à l'élaboration du projet, de même que l'AVACAH et les VMCV qui ont tous approuvé le projet. Celui-ci a ainsi été intégré dans le préavis N° 01/2021.

1. Comment la Municipalité explique-t-elle la si longue durée de ces travaux (qui en est responsable) ?

La durée des travaux est avant tout expliquée par l'augmentation substantielle des délais de fourniture des matériaux durant la période de la Covid en 2021, mais aussi par la modification du phasage des travaux demandés par les commerçant·e·s afin de laisser une partie des places de parc libres pour les client·e·s des commerces.

En raison de la situation géopolitique, la fourniture des matériaux comme les bordures KSB¹ en granit, utilisées pour le rehaussement de la surface devant l'abribus, choisies en lieu et place des bordures en ciment, a pris plus de temps que prévu. Il s'agit par ailleurs d'une réalité qui touche actuellement tous les chantiers.

De plus, le mauvais état des conduites constaté lors des travaux de fouilles, décrits dans le paragraphe ci-après, a nécessité leur remplacement, résultant de ce fait à une durée des travaux qui a sensiblement augmenté.

Les fouilles et l'inspection réalisées pendant les travaux ont montré des surprises dans les plans de canalisations à disposition pour réaliser les travaux. Cet état de fait a nécessité des investigations additionnelles et l'exécution de fouilles supplémentaires dans le domaine public. Pour rappel, le projet initial prévoyait le remplacement de vieilles conduites de canalisations à grande profondeur sous l'avenue Général-Guisan. Les travaux supplémentaires précités ont ainsi nécessité le remplacement de chambres d'accès aux égouts en mauvais état et la rénovation supplémentaire et indispensable d'une partie des réseaux de canalisations.

Sur ce point, il est utile de souligner que contrairement aux travaux de bâtiment et de génie civil de structure routière, les travaux de canalisations à grande profondeur présentent souvent des surprises. Ce n'est qu'en excavant et constatant de visu ces conduites que l'on peut se déterminer sur le travail effectif à réaliser.

Ainsi, au vu de ces travaux supplémentaires, élargissant le périmètre défini initialement, il s'est également avéré indispensable de réfectionner la contre-allée et ainsi éliminer les problèmes d'écoulement des eaux.

Ces travaux n'étaient effectivement pas prévus dans le projet initial, mais auraient dû être réalisés à moyen terme. Ainsi, afin d'éviter d'importuner à nouveau les commerçant·e·s dans quelques années, la Municipalité a décidé de les réaliser tout de suite, dans une période de moindre gêne pour les commerçant·e·s et riverain·ne·s.

Ces travaux ont été gérés par le secteur *Infrastructures* du Service des travaux publics, espaces verts et entretien dont la mission et la responsabilité est d'assurer le bon fonctionnement du patrimoine technique, les canalisations entre autres, et l'entretien du domaine public.

2. Alors que notre Municipalité nous vante sa volonté d'information, de concertation, de favoriser les démarches participatives, etc. a-t-elle informé les commerces à proximité sur ces travaux, leur durée, leur retard, etc. ?

¹ Les bordures KSB granit sont fabriquées au Portugal, unique fournisseur de ce type de bordure en Europe, y compris la Suisse. Ces bordures sont dimensionnées et profilées selon les normes LHand pour permettre l'accès « à niveau » des personnes à mobilités réduites.

Le chef de projet du secteur Infrastructure a communiqué oralement avec les commerçant·e·s à proximité, en particulier au début des travaux ; certains commerçant·e·s étaient même convoqués au début des séances de chantier afin d'entendre leurs griefs et d'adapter, autant que faire se peut, les installations de chantier à leurs besoins.

Le planning des travaux a été ajusté d'entente avec les commerçant·e·s en tenant compte de leurs contraintes durant la période de Noël, de Pâques, etc.

À la demande des commerçant·e·s, l'emprise du chantier a été totalement modifiée pour laisser libre le maximum de places de parc.

3. Concernant les parkings

A. Comment la Municipalité justifie-t-elle la pose de pavés en granit pour les deux roues (pour autant que ce soit toujours le cas...) ?

La pose de pavés en granit permet à l'eau de s'infiltrer, contrairement à l'enrobé bitumineux. Par cette perméabilisation des sols, elle répond parfaitement aux directives de gestion des eaux urbaines par temps de pluie de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), qui demande expressément d'infiltrer les eaux de pluie. Cette perméabilisation du sol joue également un rôle dans la gestion des dérèglements climatiques, en diminuant le risque d'inondation et de pénurie d'eau, en réduisant la menace sur la diversité biologique et en luttant contre les îlots de chaleur.

L'aménagement de cette placette en pavés naturels agrémentée d'un nouvel arbre a été réalisé dans l'optique de proposer cette surface à la population. Deux bancs y seront d'ailleurs prochainement installés. Le parcage des deux-roues est actuellement en réflexion dans le quartier de manière à proposer une offre de stationnement pour les différents commerces.

A noter également que la durée de vie de pavés en granit est sensiblement plus élevée qu'un revêtement bitumineux, voire qu'un pavé en ciment, et de plus, est réutilisable en cas de changement d'affectation du lieu.

B. Comment la Municipalité justifie-t-elle la pose de pavés en béton pour les voitures ?

La pose de pavés béton permet d'infiltrer les eaux de surface contrairement à l'enrobé bitumineux. Ce sont ainsi les mêmes raisons qu'évoquées dans le chapitre précédent. Le type de pavés utilisé est identique à celui déjà mis en place dans le parking situé à Entre-deux-villes. Cet aménagement donne entière satisfaction aux utilisatrices et utilisateurs et au service d'entretien, tout en permettant une bonne infiltration des eaux de surface. À l'avenir et dans la mesure du possible, les places de stationnement seront exécutées avec des matériaux filtrants pour l'ensemble des raisons précitées. Ce type d'aménagement permet également de s'affranchir de peinture de marquage pour délimiter les places de stationnement.

C. Quels sont les bénéfices attendus de ces matériaux ?

Outre l'ensemble des bénéfices sur la gestion des dérèglements climatiques évoqués dans les chapitres précédents, la pose de pavés permet d'employer des matériaux locaux (y compris en béton au vu des ingrédients locaux de ce matériau) avec une production plus faible de gaz à effet de serre (GES) contrairement aux enrobés bitumineux à base de pétrole.

De plus, ces revêtements en pavés permettent d'être beaucoup plus facilement déposés et remis en place par rapport à de l'enrobé bitumineux, ce qui permet un entretien aisé par des interventions plus rapides en sous-sol en limitant les frais d'intervention.

Enfin, et dans le cas d'une nouvelle affectation de ces places de parc en un autre type d'espace - espaces verts, arbres, espaces de jeu ou autres - ces pavés pourront être facilement récupérés et utilisés ailleurs sur le territoire veveysan.

4. Peut-on connaître les coûts détaillés de ces travaux ?

Les coûts des travaux du chantier « Union » sont présentés dans le tableau provisoire ci-dessous. Le décompte de la colonne « Situation financière totale estimée » correspond aux factures reçues à ce jour et aux estimations des montants n'ayant pas encore fait l'objet du décompte final de la part des entreprises.

	Préavis 01/2021	Situation financière totale estimée	Imputation sur les comptes du préavis	Imputation sur les comptes du budget
Travaux de génie civil routier	150'000.00	199'540.19	159'540.19	40'000.00 ⁽¹⁾
Travaux de génie civil collecteur	355'000.00	385'903.89	355'903.89	30'000.00 ⁽²⁾
Travaux généraux – équipement, fonte, marquage	35'000.00	53'769.68	53'769.68	
Espaces verts, arborisation	20'000.00	5'320.00	5'320.00	
Honoraires ingénieur	60'000.00	73'810.31	59'810.31	14'000.00 ⁽³⁾
Honoraire géomètre	5'000.00	5'385.00	5'385.00	
Divers et imprévus	70'000.00	51'671.46	51'671.46	
TOTAL	695'000.00	775'400.53	691'400.53	84'000.00

Les plus-values suivantes sont imputées sur le budget ordinaire :

- (1) Extension de la surface du revêtement phonoabsorbant 18'000.00
L'approbation du canton concernant les mesures à mettre en place pour l'assainissement du bruit routier a été délivrée après le dépôt du préavis N° 01/2021. Il est prévu dans le budget un montant annuel pour des interventions de ce type liées à l'assainissement du bruit routier.
- Réfection d'une surface supplémentaire du revêtement du trottoir 3'500.00
Il est prévu dans le budget un montant annuel pour la réfection du revêtement des trottoirs avec des dégradations avancées.
- Bordures KSB en granit pour l'arrêt de bus 7'500.00
La Municipalité précédente avait expressément demandé la mise en place de bordures en granit plutôt que des bordures en ciment et ce, après l'approbation du préavis N° 01/2021 par le Conseil communal.
- Réfection suppl. du revêtement des places de stationnement et de la contre-allée 11'000.00
Selon les explications ci-avant dans la réponse à la question N°1, la plus-value de ces travaux a été imputée sur le budget qui dispose d'un montant pour des interventions liées aux entretiens d'urgence qui ne peuvent pas être planifiées plus d'une année avant lors de la rédaction du budget.
- (2) Remplacement des chambres d'égouts et des canalisations non-prévues au préavis 16'000.00
Comme expliqué dans la réponse à la question N° 1, ces travaux ont été rendus nécessaires après avoir constaté les différents défauts sur le réseau des eaux usées lors de l'exécution des fouilles. Il est prévu dans le budget un montant annuel pour des interventions d'urgence sur les collecteurs.
- Rénovation des canalisations d'eaux claires et connexion au réseau 9'000.00

Comme expliqué dans la réponse à la question N° 1, ces travaux ont été rendus nécessaires après avoir constaté les différents défauts sur le réseau des eaux claires lors de l'exécution des fouilles. Il est prévu dans le budget un montant annuel pour l'amélioration du réseau séparatif.

Investigations supplémentaires des collecteurs 5'000.00

L'ensemble des défauts et des erreurs sur les réseaux des collecteurs trouvés lors de l'exécution des travaux ont nécessité des investigations supplémentaires : passage de caméras, fouilles et sondages complémentaires. Il est prévu dans le budget un montant annuel pour ce type d'investigation.

(3) Honoraires compl. sur les plus-values ci-dessus et les investigations des ingénieurs 14'000.00

Il est prévu dans le budget des honoraires pour diverses études nécessaires à l'amélioration des réseaux d'évacuation.

Finalement, s'agissant d'une route cantonale, celle-ci est soumise à subvention de la part du Canton de Vaud par le biais de son Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines. Cette subvention dépend du décompte final des travaux. Une convention allant dans ce sens a été signée entre le département précité et la Ville de Vevey en date du 17 janvier 2022. Selon convention, le montant minimal de cette subvention sera de Fr. 122'200.00 sous réserve du décompte final qui sera légèrement supérieur.

5. Peut-on connaître la différence des coûts entre un revêtement bitumineux et ces pavés ?

La différence de coût entre un revêtement bitumineux et les pavés en béton mis en place sur les places de stationnement - environ 210 m² - est de Fr. 12'600.00 TTC soit un montant de Fr. 60.-/m².

La différence de coût entre un revêtement bitumineux et les pavés en granit mis en place sur la petite placette - environ 20 m² - est de Fr. 2'000.00 TTC soit un montant de Fr. 100.-/m².

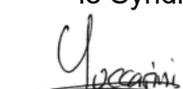
La différence des coûts se monte à Fr. 14'600.-. Ce montant a été couvert par le chapitre « divers et imprévus ».

6. Charte sur la matérialité

La Municipalité a chargé ses services du lancement d'une étude afin de définir une charte sur la matérialité dans le but d'uniformiser les pratiques, matériaux et solutions retenues sur les chantiers dans l'espace public.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 29 août 2022

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Municipal délégué : Monsieur Vincent Imhof

Annexe : Interpellation

Entre l'arrêt, l'abri de bus et les pavés...

L'utilisation régulière des arrêts de bus impose une réfection et on en profite pour construire de nouveaux abris pour les clients en attente.

En ce qui concerne celui de « Union » la Municipalité a profité de sa réfection pour refaire le parking qui est à l'arrière et sa route d'accès.

Un premier panneau d'information indiquait que ces travaux seraient terminés le 23 décembre 2021, puis un deuxième annonçait la fin pour 13 mai 2022. Et oh surprise le parking de 13 places a été ouvert le 12 avril 2022...

Au vu de la gestion chaotique de ce chantier, je me permets, au nom du groupe PLR.Vevey de poser les questions suivantes à notre municipalité :

1. Comment la Municipalité explique-t-elle la si longue durée de ces travaux (qui en est responsable) ?
2. Alors que notre Municipalité nous vante sa volonté d'information, de concertation, de favoriser les démarches participatives, etc... a-t-elle informé les commerces à proximité sur ces travaux, leur durée, leur retard, etc... ?
3. Concernant les parkings ;
 - A. Comment la Municipalité justifie-t-elle la pose de pavés en granit pour les deux-roues (pour autant que ce soit toujours le cas...) ?
 - B. Comment la Municipalité justifie-t-elle la pose de pavés en béton pour les voitures ?
 - C. Quels sont les bénéfices attendus de ces matériaux ?
4. Peut-on connaître les couts détaillés de ces travaux ?
5. Peut-on connaître la différence des coûts entre un revêtement bitumineux et ces pavés ?

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy













bonimo

Domicile

20

G
A
S









L'Union

22
minutes
22
minutes

g zero

Domicim

G
A
S

10:57



RESERVE TRAVAUX

Du LU 14 MARS à 07h00
Au VE 13 MAI à 18h00

VEVEY- avenue Général-Guisan, 15 places
Posé le : 10 mars 2022



MOBILITE
RIVIERA









CREABETON

Schrumpfhauben von CREABETON schonen die Umwelt
Unsere Schrumpfhauben sind aus Hochdruckpolyethylen (PE-LD) hergestellt und erzeugen somit beim Verbrennen keine schädlichen Gase.

CREABETON

Housses rétractables de CREABETON
favorables à l'environnement

gaz nocifs rétractables sont fabriquées en polyéthylène (PE-LD) dégageant pas de

Das Signet steht für PE-LD



527702

LARENA SPLITTING
NÖCKERSTRASSE 10
1040 WIEN







P
PARCOMÈTRE
COLLECTIF
1000x1000
JOURS OUVRABLES

G
A
Z

↑

